

fait que, d'après l'échelle de droits établie par le gouvernement actuel, ces assujétis ne souffrent aucun tort, mais au contraire ont gagné un avantage considérable.

D'après l'échelle des droits imposés en 1868, qui étaient de 10c. par livre sur le tabac importé et de 5c. sur le tabac du pays, le producteur canadien n'avait qu'un avantage de 5c. par livre sur le producteur étranger. D'après l'échelle actuelle: 20c. sur le tabac importé, et 10c. sur le tabac indigène, le producteur canadien a un avantage évident de 10c. par livre sur ceux qui viennent lui faire concurrence. En d'autres termes il a gagné un avantage de 5c. par livre, grâce au tarif de 1874. Or, quand on réfléchira que l'importation du tabac dans ce pays atteint presque le chiffre de 10,000,000 lbs., on verra que le producteur canadien a aujourd'hui un immense avantage s'il peut produire un article capable de faire concurrence à celui qui nous vient d'ailleurs.

J'ai signalé ces quelques faits à l'attention de la Chambre, parce que je crois qu'il est à désirer que les honorables députés et leurs commettants sachent bien quelle serait la conséquence de l'adoption d'une motion comme celle-ci.

Il ne peut y avoir de doute si elle était adoptée, si les droits imposés aujourd'hui sur le tabac récolté dans le pays étaient abolis ou diminués, la production canadienne de cette plante augmenterait considérablement, bien que je sois porté à croire que cette production se ferait plutôt dans certains endroits d'Ontario qu'à Québec. Quoi qu'il en soit, le résultat inévitable serait, premièrement, une réduction énorme dans le revenu provenant de cette source, et en second lieu une taxe directe très lourde imposée à toute la population du pays.

Je ne saurais imaginer, dans les circonstances actuelles, de proposition plus dangereuse, qui soit de nature à faire plus de tort à notre crédit, et doive être plus unanimement condamnée par la Chambre.

Aucune proposition, j'ose le dire, ne devrait être plus unanimement condamnée par les honorables messieurs, qui, un jour ou l'autre, ont eu la tâche de procurer un revenu au pays.

M. CARTWRIGHT

Je ne sais ce que croient pouvoir faire les honorables membres de l'Opposition aujourd'hui, mais je vais prendre la liberté de rappeler la conduite de mon honorable ami le chef du gouvernement en pareilles circonstances, lorsque quelques uns de ses amis présentèrent des propositions pour la réduction des droits sur le tabac. Bien que sans doute l'honorable député de Lambton désirât embarrasser le gouvernement du jour d'une façon légitime et honorable, son nom a toujours été enregistré à côté de celui de l'honorable député de Kingston et de ces collègues quand il s'est agi de réduire les droits, parce qu'il était convaincu que, pour que les affaires du pays puissent être conduites comme elles doivent l'être, il est de toute nécessité que le revenu soit maintenu, et qu'il serait plus facile de sacrifier toute autre taxe que celle sur le tabac.

J'ose exprimer l'espoir que les honorables messieurs de la gauche, qui sont des hommes d'expérience et d'habileté, et qui doivent savoir qu'il serait absolument impossible de combler le vide que ferait dans le trésor l'abolition de cette taxe, sans l'imposition d'une lourde taxe directe; considérant, d'ailleurs l'extrême générosité avec laquelle ont déjà été traitées les personnes supposées être intéressées dans la culture du tabac, imiteront l'exemple donné par l'honorable premier ministre, et feront enregistrer leur vote à l'appui de l'état de choses actuel, et pour le maintien d'une source de revenu toujours considérée comme l'une des mieux choisies auxquelles puisse avoir recours un pays civilisé.

Je n'hésite pas à dire que ce serait un malheur si la motion de mon honorable ami le député de Beauce réussissait à l'emporter. Si la Chambre était assez imprudente pour voter cette motion, elle se mettrait dans des difficultés infiniment pires que celles auxquelles elle aurait à faire face autrement.

M. PLUMB—L'honorable ministre des Finances vient de faire un touchant appel aux honorables messieurs de l'Opposition.

Il donne pour raison en faveur du maintien de cette taxe, que son abolition réduirait de beaucoup le revenu